

# les Artisan'halles

## DOSSIER DE CANDIDATURE

édition 2020

**Commune d'Erquy**

11 square de l'hôtel de ville  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com

  
l'air qu'il vous faut !

# les Artisan'halles

## CAHIER DES CHARGES

édition 2020

### 1. Présentation

La **Commune d'Erquy** organise une animation estivale intitulée **les Artisan'halles**.

Elle se déroulera les lundis soirs **du 6 juillet au 24 août 2020 inclus**, soit 8 soirées, et aura lieu sous la Halle, dans le centre-ville d'Erquy, **de 17h00 à 20h00**.

Les visiteurs y auront accès librement et gratuitement.

Date	Horaire	Lieu
lundi 6 juillet 2020	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 13 juillet 2020	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 20 juillet 2020	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 27 juillet 2020	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 3 août 2020	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 10 août 2020	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 17 août 2020	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 24 août 2020	17h00 à 20h00	La Halle

Elle comprendra :

- un nombre limité de **producteurs et artisans locaux** présents sous la Halle exclusivement.
- une **animation de musiques et danses bretonnes**.

### 2. Conditions d'accès

L'animation estivale **les Artisan'halles** reçoit exclusivement des **producteurs et artisans locaux** (production artisanale, artistique, produits traditionnels, du terroir, ... ) dont l'activité est en cohérence avec l'image de la Bretagne. Il faut préalablement **faire acte de candidature** et retourner un dossier complet (fiche de candidature à remplir accompagnée de diverses pièces à fournir) à la Commune d'Erquy **avant mardi 31 mars 2020 dernier délai**.

Un comité de sélection statuera sur chaque candidature. Lorsque plusieurs propositions concerneront des gammes de produits similaires, il veillera à limiter le nombre de candidatures retenues. Il se réserve le droit de refuser une candidature ne lui paraissant pas en adéquation avec la notion d'artisanat, de production locale, de l'image d'Erquy ou de la Bretagne.

Les réponses seront transmises aux candidats courant avril 2020.

Le fait d'être retenu pour une édition ne constitue pas un droit à revenir pour les éditions des années suivantes, il faut d'abord faire acte de candidature.

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com

**ERQUY**  
l'air qu'il vous faut !

# les Artisan'halles

## CAHIER DES CHARGES

édition 2020

### 3. Fonctionnement

Des emplacements d'accueil des **producteurs/artisans** ont été définis sous la Halle. Ils ont une ouverture de 3 m en moyenne, linéaire à préciser sur la fiche de candidature, et d'une profondeur de 2 m. L'emplacement sera défini par le placier désigné par l'organisation et ne pourra pas être contesté.

L'emplacement devra être laissé propre (des containers seront mis à disposition à cet effet derrière la Halle).

Dans le cas de **producteurs/artisans** ayant besoin de leur véhicule (respect de la chaîne du froid, ...), ils doivent impérativement le préciser sur la fiche de candidature. Dans la mesure du possible, l'organisation essaiera de satisfaire ces demandes spécifiques.

Possibilité de branchement électrique (à préciser aussi sur la fiche de candidature).

Les **producteurs/artisans** se chargeront de leur installation avec leur propre équipement.

L'installation des **producteurs/artisans** se fera de 15h30 à 17h00 exclusivement, sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy. Passé ce délai, les producteurs et artisans ne pourront plus stationner aux abords de la halle et devront stationner sur un emplacement désigné par la Police Municipale avant de pouvoir décharger leur matériel en vue de leur installation à l'emplacement qui leur est réservé sous la Halle.

La désinstallation des **producteurs/artisans** se fera à partir de 20h00 (mais pas avant !), sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy.

Ils devront s'efforcer de ne pas gêner la circulation pendant l'installation et la désinstallation.

**Les véhicules devront être stationnés sur le parking du Collège thalassa, ouvert pour l'occasion et réservé à l'usage exclusif des producteurs/artisans**, afin de laisser les parkings publics libres pour le public.

### 4. Droit d'emplacement

Le droit d'emplacement est **un engagement pour les 8 dates**, d'un montant de 40 € auquel s'ajoute 10 € par mètre linéaire souhaité (montant HT, TVA non applicable). Ce montant sera à régler par chèque bancaire libellé à l'ordre de «Trésor Public» et expédié avec le formulaire d'inscription.

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com

ERQUY  
l'air qu'il vous faut !

# les Artisan'halles

## CAHIER DES CHARGES

édition 2020

### 5. Engagement

Chaque **producteur/artisan** sélectionné s'engage à être en situation d'exposition de 17h00 à 20h00 pour les 8 soirées.

**Il s'engage à être présent lors des 8 soirées** à l'emplacement qui lui sera désigné par le placier.

**En cas d'empêchement, il devra obligatoirement prévenir la Commune d'Erquy de son absence et fournir une excuse recevable, faute de retrait définitif, sans qu'il puisse faire valoir un quelconque préjudice financier ou moral.**

Chaque **producteur/artisan** autorise les organisateurs de l'animation estivale **les Artisan'halles** à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles) prises dans le cadre de sa participation à l'animation estivale **les Artisan'halles** sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Chaque **producteur/artisan** s'engage à respecter le cahier des charges des **Artisan'halles** ainsi que les consignes de l'organisateur transmises par son délégué sur place (placier, agents de la Commune d'Erquy).

Le code de la route sera bien évidemment respecté aux abords de l'espace d'exposition.

La participation aux **Artisan'halles** implique l'acceptation totale et sans réserves de ce cahier des charges.

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com

ERQUY  
l'air qu'il vous faut !

# les Artisan'halles

## DOSSIER DE CANDIDATURE

édition 2020

Ce document doit être rempli par tout **producteur / artisan** souhaitant exposer lors de l'animation estivale **Les Artisan'Halles**, saison 2020.

Il doit être retourné (pages 5 et 6) à la Commune d'Erquy **avant mardi 31 mars 2020 dernier délai**.

### 1. Les coordonnées du candidat

Raison sociale			
Description de l'activité			
Nom		Prénom	
Agissant en qualité de			
Adresse			
CP		Ville	
Tél (fixe)		Tél (portable)	
Adresse électronique	@		
Site web	http://		
SIRET		APE	

### 2. Documents à fournir avec la candidature

- Une copie de la **carte de vendeur ambulant** délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou un extrait Kbis en cours de validité.
- Un avis de situation au répertoire SIRENE en cours de validité (moins d'un an). (disponible sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>).
- Des éléments de presse (une ou plusieurs **photos en haute résolution**, un **texte de présentation de votre activité**, ...) permettant au comité d'apprécier au mieux votre candidature, et de préparer le volet communication des **Artisan'Halles** (à transmettre par courriel à **communication@ville-erquy.com**).
- Un chèque bancaire libellé à l'ordre de «Trésor Public» du montant correspondant à l'emplacement demandé. Une facture sera émise aux candidats retenus.

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com

**ERQUY**  
l'air qu'il vous faut !

# les Artisan'halles

## DOSSIER DE CANDIDATURE

édition 2020

### 3. Besoins particuliers

Le **producteur/artisan** devra apporter tout l'équipement qui lui est nécessaire.

- Type d'étalage :
- Branchement électrique :  non  oui
- Présence impérative d'un véhicule (ex. camion réfrigéré) :  non  oui
- Si oui, préciser :

### 4. Emplacement

Remplir le tableau ci-dessous en précisant le linéaire souhaité.

Exemple pour 3 mètres : 40 € + 3 x 10 € = 70 €.

Désignation	Linéaire (mètre)	Prix Unitaire	Total
Base forfaitaire			40 €
Linéaire souhaité	,00 m	10 €	
TOTAL			

### 5. Engagements

Le **producteur/artisan** s'engage :

- à respecter les conditions du cahier des charges et en particulier à suivre les instructions des organisateurs sur place.
- à se conformer à la législation en vigueur pour son activité et déclare détenir les assurances adaptées.

#### Le producteur/artisan

nom et prénom

date et lieu

signature

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com

**ERQUY**  
l'air qu'il vous faut !